



**CANADIAN
AQUACULTURE**
INDUSTRY ALLIANCE

ALLIANCE DE L'INDUSTRIE
**CANADIENNE DE
L'AQUACULTURE**

*Farming Canadian waters with care.
Faire l'élevage en milieu aquatique canadienne avec soin.*

Mémoire au Comité permanent des finances aux fins de la consultation prébudgétaire de 2019

1^{er} août 2018

*Améliorer les perspectives de croissance
durable du Canada*



Aquaculteurs du Canada

TEL 613.239.0612 FAX 613.239.0619 www.aquaculture.ca

220 Laurier Avenue West, Suite 1650, Ottawa, ON K1P 5Z9



MÉMOIRE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DE 2019

Résumé de la demande

Nous demandons que le Comité permanent des finances appuie les recommandations suivantes :

- 1. Qu'un ministère fédéral, qui appuiera explicitement la croissance durable de l'aquaculture au Canada, soit nommé***
- 2. Qu'un objectif de croissance soit fixé, comme c'est le cas chez certains de nos principaux concurrents mondiaux.***
- 3. Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, adopte la toute première « Loi canadienne sur l'aquaculture » afin de favoriser la croissance durable de l'industrie.***
- 4. Que le gouvernement fédéral crée un financement de programme intégré pour l'industrie de l'aquaculture.***

Présentation

Par le volume et la valeur de sa production, l'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture (AICA) représente plus de 95 % de l'industrie de l'aquaculture du Canada, dont les secteurs de la pisciculture et de la conchyliculture, les exploitations en eau de mer et en eau douce, des associations d'aquaculture régionales, des fournisseurs d'aliments pour les élevages et d'autres entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'aquaculture du Canada.

La pisciculture et la conchyliculture se classent, de nos jours, parmi les secteurs alimentaires les plus importants, et qui enregistrent la croissance la plus rapide, du monde; ils représentent plus de 50 % de la production totale de produits de la mer du monde. En 2016, les aquaculteurs canadiens ont produit pour 1,35 milliard de dollars de produits de la mer frais et nourrissants. Nos activités de production et de transformation génèrent plus de 5 milliards de dollars en activité économique, de 2 milliards de dollars en PIB et de 25 000 emplois à temps plein pour les Canadiennes et Canadiens, en majorité de collectivités côtières rurales et éloignées, qui ont reçu, en 2016, environ 1,16 milliard de dollars en salaire. Il y a également, partout au pays, une forte participation autochtone dans l'industrie.

Cependant, depuis près de 15 ans, notre industrie stagne et n'affiche que peu ou pas de croissance au Canada. En fait, l'industrie canadienne a perdu plus de 50 % de la part de marché qu'elle détenait précédemment en faveur de concurrents mondiaux. L'aquaculture canadienne continue d'être à la traîne d'autres pays qui ont fait leur une vision de croissance pour l'aquaculture et qui l'ont étayée en veillant à ce que des cadres législatifs et réglementaires sains et prévisibles, ainsi que des stratégies de développement économique propices soient élaborés et mis en œuvre.



Le Canada doit saisir cette occasion et adopter un cadre réglementaire moderne pour l'industrie de l'aquaculture et fixer des cibles de production durable qui propulseront le leadership mondial du Canada, la création d'emplois durables et la croissance économique.

Recommandations des experts

Le secteur de la pisciculture et de la conchyliculture du Canada se tient prêt à entamer sa croissance en tant qu'industrie durable, innovante et axée sur le commerce mondial.

Au cours des 30 dernières années, de nombreuses études d'experts ont recommandé que le Canada adopte une approche novatrice et préventive pour développer son secteur de l'aquaculture.

L'appel le plus récent a été lancé dans le rapport du Conseil consultatif en matière de croissance économique du ministre des Finances, également appelé « rapport Barton ». Le groupe d'experts a déclaré qu'en adoptant une nouvelle approche ciblée pour développer le secteur de l'aquaculture, il est possible de réaliser une croissance responsable et durable qui profite aux collectivités côtières et rurales, des Premières Nations et à d'autres collectivités et de satisfaire à la demande mondiale sans cesse croissante pour des produits de la mer d'élevage :

« À quoi ressemblerait le leadership canadien en matière de production alimentaire mondiale?... Accroître la part du marché mondial à 0,6 % (par rapport à 0,2 %) et les exportations de près de 2,6 milliards de dollars américains. Y parvenir en adoptant une nouvelle Loi canadienne sur l'aquaculture avant-gardiste ainsi qu'une stratégie de développement économique qui réforment le règlement sur les pêches traditionnelles mal adapté à ce sous-secteur émergent afin de créer des possibilités que les intervenants provinciaux, régionaux et autochtones peuvent mettre à profit... »
(Conseil consultatif en matière de croissance économique, « Rapport Barton », pages 13 et 15, 6 février 2017)

En 2015, le Sénat du Canada a entrepris une étude détaillée du secteur et a publié ses constatations dans son rapport de 2015 intitulé « Un océan de possibilités : L'aquaculture au Canada ».

« Tout compte fait, notre principal message est qu'il y a un océan de possibilités pour l'aquaculture au Canada. Nous sommes convaincus que l'industrie aquacole canadienne peut croître progressivement au cours des 10 prochaines années, et ce, de manière durable sur le plan environnemental, économique et social. »
(« Un océan de possibilités : L'aquaculture au Canada », vol. 3, p. 10. Sénat du Canada, 2015)

Le message était cohérent et la réponse est claire : le Canada doit mettre en œuvre une stratégie préventive en matière de gestion, de lois et de programmes qui accélérera la croissance du secteur, prendra appui sur la réussite et permettra au secteur canadien de la pisciculture et de la conchyliculture de croître de façon durable et de faire la concurrence au plan international.



L'occasion

Quels niveaux de croissance le Canada peut-il atteindre? Nos aspirations en matière de croissance responsable et durable et de profits économiques, que nous devrions concrétiser progressivement au cours des 2, 5 et 10 prochaines années, sont résumées dans le tableau ci-après :

	Dans les 2 prochaines années :	Dans les 5 prochaines années :	Dans les 10 prochaines années :
Production (en tonnes)	237 900	298 500	381 900
Activité économique globale (en milliards de dollars)	6,12 \$	7,68 \$	9,83 \$
PIB (en milliards de dollars)	2,48 \$	3,11 \$	3,98 \$
Salaires (en milliards de dollars)	1,38 \$	1,73 \$	2,21 \$
Nombre d'emplois	29 710	37 270	47 690

Possibilités pour les Autochtones

La population autochtone du Canada qui vit dans les régions côtières et rurales éloignées du pays est un partenaire essentiel des possibilités actuelles et futures en aquaculture qui se présentent au Canada. Nous sommes convaincus que d'importantes possibilités d'emploi sont à la disposition de nos partenaires autochtones : plus de 1 900 emplois supplémentaires pour les Autochtones, qui rapporteront 96 millions de dollars supplémentaires dans 5 ans et près de 4 300 emplois supplémentaires qui généreront des salaires de quelque 220 millions de dollars dans 10 ans.

Le problème persistant

Toutes les études ont relevé le même problème qui affecte l'aquaculture au Canada : 1) un cadre juridique et réglementaire fédéral/provincial suranné, hautement complexe et redondant régit le secteur; 2) la collectivité agricole bénéficie d'un accès très limité et à l'emporte-pièce au soutien que le gouvernement fédéral apporte au développement des entreprises et aux programmes, à cause de l'absence d'un mandat ministériel fédéral formulé précisément : le secteur est un orphelin, décrit comme « activité agricole », mais qui n'est pas adopté par Agriculture Canada; il est toutefois visé par une décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique qui définit le secteur comme un secteur de la pêche, mais qui n'est pas désigné nommément dans la *Loi sur les pêches*, il s'insère donc mal dans le mandat du ministère des Pêches et des Océans.

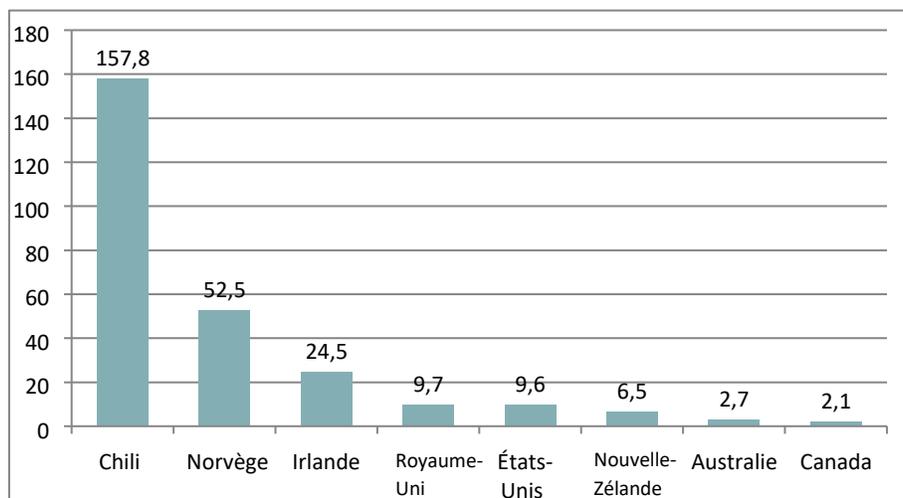


Au Canada, l'accès de l'aquaculture aux programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) d'Agriculture Canada, que le reste de la collectivité agricole du Canada considère comme faisant partie intégrante de son secteur d'activité, est très restreint. Par exemple, si l'aquaculture a accès au programme Agri-Marketing, elle n'est pas admissible aux programmes de gestion des risques de l'entreprise. Ce financement est essentiel lors d'éclosions imprévues de maladie ou de catastrophes naturelles qui ne sont pas couvertes par les assurances privées.

Tous ces facteurs – et d'autres encore – placent le Canada dans une situation gravement désavantageuse par rapport à ses concurrents mondiaux, comme la Norvège, l'Écosse, le Chili, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont désigné la pisciculture et la conchyliculture comme des secteurs cruciaux pour les débouchés économiques et ont adopté des lois et des programmes pour étayer leurs engagements au moyen d'une croissance et d'un soutien ciblés.

La figure 1 illustre l'énorme disparité entre le potentiel du Canada et celui de ses principaux concurrents en ce qui a trait à l'intensité de production (la disponibilité des eaux propices à la production par rapport à la production réelle) :

Figure 1 : Intensité de production (tonnes/km de littoral propice à l'aquaculture)



La solution et la demande

1) Nommer un ministère fédéral qui appuiera explicitement la croissance durable de l'industrie aquacole du Canada.

Comme notre industrie est encore assez jeune (environ 45 ans) et a toujours été principalement réglementée par les provinces, sa représentation auprès du gouvernement fédéral a été assurée par divers organismes (Santé Canada, ACIA, Agriculture Canada, MPO, Environnement Canada, etc.) dont le mandat entre souvent en conflit avec les intérêts aquacoles.



Contrairement au reste du secteur agricole, l'aquaculture ne relève pas d'un ministère responsable qui en assure la croissance. Au fil du temps, c'est au ministère des Pêches et des Océans (MPO) qu'est revenu le rôle d'encadrer l'industrie, et c'est la *Loi sur les pêches* qui est l'instrument juridique régissant le secteur, loi dont l'objet est de préserver et de gérer la pêche sauvage. C'est un peu comme si les agriculteurs étaient régis par une loi dont l'unique but était de protéger la faune et de gérer la chasse et la pêche sportive.

Faute d'un mandat clair pour le développement de l'industrie, le ministre et les fonctionnaires du MPO ont été, jusqu'à présent, incapables de défendre et d'appuyer la croissance et le développement durable de l'aquaculture au Canada. Bien que les aquaculteurs canadiens soient des chefs de file mondiaux en matière de production durable, les redondances réglementaires et l'absence de soutien fédéral expliquent en grande partie pourquoi le Canada a perdu du terrain par rapport à ses principaux concurrents pour ce qui est de sa production relative.

Il est essentiel qu'un ministère soit chargé de promouvoir la croissance de l'industrie, ministère qui apportera les changements structurels nécessaires à cette surveillance et mettra en place une réglementation ferme et claire.

2) Le Canada doit se fixer un objectif de croissance pour l'industrie, comme l'ont fait certains de ses principaux concurrents mondiaux.

On ne peut obtenir un résultat sans d'abord se fixer un objectif; c'est un fait d'évidence. Le rapport Barton a admirablement fixé une cible qui ferait tripler la production de l'industrie aquacole canadienne d'ici 2025. Or, pour sa part, le gouvernement du Canada n'a jamais établi d'objectif pour la croissance de ce secteur essentiel.

De son côté, la Norvège, qui compte 5,2 millions d'habitants, s'est donné comme objectif, il y a plusieurs années, de devenir le producteur de saumons de l'Atlantique le plus novateur et ayant le meilleur développement durable au monde. À l'heure actuelle, la production de la Norvège est environ dix fois celle du Canada, et ce, même si l'aire marine viable du Canada est près de trois fois celle de la Norvège. Et la Norvège est désormais le chef de file mondial en matière de production et d'innovation dans l'industrie, atteignant ainsi son objectif. Qui plus est, elle ne compte pas s'arrêter là; elle s'est récemment engagée à quintupler la croissance de son secteur des produits et services aquacoles d'ici 2050.

L'AICA a, quant à elle, fixé un objectif voulant doubler la production aquacole canadienne d'ici 2025. Nous croyons qu'il serait possible d'atteindre, de manière viable, des cibles supérieures à plus long terme grâce à de nouvelles percées technologiques.

3) Élaborer la première « Loi sur l'aquaculture » du Canada.

Au fédéral, l'aquaculture est régie par la *Loi sur les pêches*, adoptée il y a 150 ans et ne mentionnant nulle part le mot « aquaculture ». La *Loi* a pour objet d'assurer la conservation et la gestion de la pêche sauvage et ne tient pas compte des activités de production. De plus, la *Loi* ne prévoit pas de cadre



juridique pour que le gouvernement du Canada appuie la croissance de l'industrie et n'est pas, en elle-même, un cadre juridique approprié à la réglementation de l'aquaculture.

Jusqu'à ce qu'il y ait un cadre législatif pour l'aquaculture au Canada, le pays continuera de se faire distancer par des administrations concurrentes du monde entier qui, quant à elles, accroissent la production pour satisfaire à la demande de protéines d'une population mondiale croissante. Si le Canada ne cesse pas de remanier la réglementation, les politiques, les programmes et d'autres initiatives, comme nous l'avons constaté au cours des 30 dernières années, il continuera de mettre notre potentiel en veilleuse.

L'AICA pense que la nouvelle Loi devrait viser principalement à réaliser les objectifs suivants :

- Créer un régime de gestion vraiment moderne, de pointe et transparent pour l'aquaculture qui sera solide, fondé sur les risques, scientifique, agile, adaptable et axé sur les résultats en matière de rendement;
- Veiller à ce que les risques pour la pêche et l'environnement soient gérés dans l'intérêt public, tout en préconisant l'innovation dans les opérations et les méthodes d'aquaculture afin de se conformer aux exigences de la réglementation;
- Définir l'aquaculture et reconnaître son importance économique et sociale;
- Permettre la coopération fédérale-provinciale;
- Clarifier les rôles ministériels pour la réglementation et les activités de promotion/habilitation;
- Fournir une boîte à outils complète et moderne d'instruments pour permettre aux gouvernements de gérer notre industrie de façon efficace et efficiente.

4) Établir une stratégie de programme intégré pour soutenir l'industrie canadienne de pisciculture et de conchyliculture.

Comme le reconnaît le rapport Barton, dans des secteurs critiques de l'aquaculture, le Canada se fait distancer par ses concurrents internationaux, et il s'impose que les secteurs public et privé y effectuent des investissements en collaboration. Nous cherchons à avoir accès aux secteurs suivants pour faire en sorte que les pisciculteurs et conchyliculteurs du Canada puissent se trouver en position de chef de file mondial. Au moyen de partenariats, le soutien habilitant ciblé apporté aux programmes garantira que le secteur de l'aquaculture du Canada recouvre sa croissance durable.

i. Amélioration de la gestion de la santé du poisson

- Financer le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) pour favoriser les demandes de produits de santé dans le cadre d'un programme « usage limité pour espèces mineures » (ULEM).
- Financer la mise en place d'un nouveau Réseau national sur la santé des poissons qui réunira des experts de partout au pays.

ii. Investissements dans la science et l'innovation en aquaculture

- Adopter une approche concertée pour les projets prioritaires de recherche et d'innovation en aquaculture.



- Exemples de financement : développement de nouvelles technologies marines et terrestres; recherche sur des produits de santé et des traitements, y compris des projets de recherche en collaboration avec d'autres grands producteurs comme l'Écosse et la Norvège.
- iii. **Accès aux programmes de gestion des risques de l'entreprise auxquels est admissible le reste du secteur agricole**
- iv. **Investissements stratégiques dans l'infrastructure**
 - Connecter les collectivités côtières clés à Internet à haut débit est une priorité urgente; il faut également rénover les ports et quais pour petits bateaux pour qu'ils accueillent les aquaculteurs.
- v. **Accès aux nouvelles espèces et au stock de géniteurs**
 - Il faut un accès aux œufs/au stock de géniteurs équivalent à celui d'administrations concurrentes.
- vi. **Développement des compétences et formation**
 - L'accès à la main-d'œuvre est une difficulté courante dans les collectivités rurales et côtières pour toutes les industries.

Merci de nous avoir donné l'occasion de présenter les propositions de l'industrie aquacole canadienne.

Je me réjouis d'avance d'en discuter davantage avec vous.

Sincères salutations,

Timothy J. Kennedy
Directeur administratif